

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 147/99

ÉFAI – 990808 – EUR 44/66/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITION » / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

TURQUIE

Aydin Esmer, kurde, 48 ans, père de sept enfants

Londres, le 25 octobre 1999

Amnesty international est préoccupée par la sécurité d'Aydin Esmer, dont on est apparemment sans nouvelles depuis qu'il a été vu pour la dernière fois il y a plus de cinq semaines dans le sud-est de la Turquie. L'Organisation craint qu'il n'ait été placé en détention, auquel cas il risque d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, voire tué.

Aydin Esmer a disparu sans laisser de traces le 14 septembre 1999 alors qu'il rentrait chez lui dans la petite ville de Kulp, dans le département de Diyarbakir, après avoir séjourné chez des amis dans le village de Kizilagaç, non loin de Mus. Amnesty International craint qu'il n'ait été appréhendé ou tué par la gendarmerie au cours d'une opération militaire qui s'est déroulée dans la région ce même jour.

Le procureur de Mus a affirmé à la famille d'Aydin Esmer qu'il n'était pas entre les mains des autorités. D'après les informations recueillies, le commandant de la gendarmerie de Kizilagaç a déclaré à l'un de ses proches : « *C'était un terroriste et il a suivi cette voie. Si vous êtes aussi un terroriste, vous suivrez le même chemin.* »

Aydin Esmer aurait été placé en garde vue et torturé à plusieurs reprises au poste de gendarmerie de Kulp depuis 1993. Apparemment, il venait tout juste de se remettre des suites d'actes de torture, qui lui avaient été récemment infligés en détention, lorsqu'il s'est rendu à Kizilagaç.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a recensé de nombreux homicides de Kurdes commis dans le cadre d'opérations militaires menées dans le sud-est de la Turquie ces dernières années. Les personnes présumées soutenir le *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), ou ayant refusé de rejoindre les rangs des protecteurs de village, ont été tout particulièrement visées.

Fondé en 1978, le PKK s'est lancé dans la lutte armée en 1984 en vue d'obtenir la création d'un État kurde indépendant. Au cours du conflit qui s'en est suivi avec les forces de sécurité turques, dans le cadre duquel les deux parties se sont rendues responsables d'atteintes aux droits humains, quelque 30 000 personnes ont perdu la vie, dont près de 4 500 civils. L'arrondissement de Kulp a tout particulièrement pâti de ces affrontements.

Les protecteurs de village ont été mis en place en 1985 en tant que force de défense civile chargée de s'opposer aux attaques du PKK. Toutefois, ces individus, dont le nombre est estimé aujourd'hui à 50 000, constituent une force paramilitaire placée sous le commandement de la gendarmerie et sous la surveillance du ministère de l'Intérieur. Ils interviennent dans le cadre d'opérations menées contre d'autres villages, de contrôles d'identité effectués à des barrages routiers ainsi que d'interrogatoires. Ils ont même pris part à des incursions dans le nord de l'Irak.

Il y a de cela quatre ans, la Commission parlementaire sur les cas d'assassinats politiques non élucidés, créée en 1993, a confirmé dans un rapport que les protecteurs de village étaient impliqués dans des activités illégales, notamment dans des homicides et des affaires d'extorsion de fonds. De même, le rapport Susurluk, rédigé à la demande du Premier ministre turc en 1997, indiquait que le grand nombre de protecteurs de village intégrés dans les rangs du JITEM (service des renseignements généraux de la gendarmerie) s'était traduit par une multiplication des infractions.

À l'appel de leur dirigeant emprisonné, Abdullah Öcalan, les représentants du PKK ont annoncé qu'ils commenceraient le 1^{er} septembre à retirer leurs combattants armés du territoire turc. Toutefois, la région demeure le théâtre d'opérations et d'accrochages, au cours desquels tant des soldats que des membres du groupe armé indépendantiste trouvent la mort.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Aydin Esmer, qui a disparu sans laisser de traces le 14 septembre 1999 entre Mus et Kulp ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour déterminer où il se trouve et à informer sans délai sa famille et son avocat des résultats de leurs démarches ;
- demandez instamment, si cet homme est détenu, qu'il ne soit soumis ni à la torture ni à aucune autre forme de mauvais traitements, et qu'il soit relâché, à moins d'être inculpé d'une infraction prévue par la loi ;
- rappelez aux autorités turques qu'elles sont tenues de respecter les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), dont les articles 2 et 5 garantissent respectivement le droit à la vie et le droit à la liberté et à la sûreté.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :
Mr Saadettin Tantan
İçisleri Bakani
İçisleri Bakanligi
06644 Ankara, Turquie
Télégrammes: İçisleri Bakani, Ankara, Turquie
Fax: 90 312 418 9208
Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Chef d'état-major de la gendarmerie :
General Rasim Betir
Jandarma Kuvvetleri Komutanligi
Bakanliklar
Ankara, Turquie
Télégrammes: Jandarma Genel Komutani, Ankara, Turquie
Fax: 90 312 418 9208
Formule d'appel : *Dear General,* / Mon Général (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général (si c'est une femme qui écrit)

Préfet de la région sous état d'urgence :

Olaganüstü Hal Valisi
Diyarbakir, Turquie
Télégrammes : Olaganüstü Hal Valisi, Diyarbakir, Turquie
Télex : 72110 OHVT TR
72084 DYVA TR, (Précisez sur votre message :
« *Please forward to the governor* »)
72090 JASY TR
Fax: 90 412 224 3572
Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Préfet,

COPIES À :

Ministre de la Justice :
Professor Hikmet Sami Türk
Adalet Bakani
Adalet Bakanligi
06659 Ankara, Turquie
Fax : 90 312 418 5667

Ministre d'État chargé des Droits humains :
Mr Mehmet Ali İrtemçelik
Office of the Prime Minister
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie
Fax : 90 312 417 0476

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*